

HISTORIQUE

DE LA LUTTE

CONTRE LA

CARRIÈRE

NOVEMBRE 2019

UN PETIT PROJET DE CARRIÈRE EST ANNONCÉ

Les habitants prennent connaissance du projet de carrière dans le journal communal. **La mairie veut «réouvrir la carrière du four à chaux. Un projet raisonné, en conformité avec la charte du Parc Naturel Régional du Vercors.....»**

6 JANVIER 2020

LE VÉRITABLE PROJET SORT DE L'OMBRE

D'une emprise de 4,4 hectares à flanc de colline, la carrière prévoit l'exploitation de 90 000 tonnes de roches par an sur une durée renouvelable de 30 ans. Des tirs de mine auront lieu chaque semaine, la sortie des camions se fera sur la route départementale 532 dans un secteur déjà accidentogène. L'entrée de la carrière sera à 40 mètres des premières habitations. **Le projet, présenté par un entrepreneur local, a été porté discrètement par l'ancien maire alors qu'il est dans les objectifs du carrier depuis plus de 7 ans. Beaucoup d'habitant.e.s découvrent le projet à ce moment-là... Une opposition citoyenne se constitue, les habitant.e.s dénoncent la détérioration de leur cadre de vie, de la biodiversité, le manque de démocratie locale et la potentielle pollution d'une réserve stratégique d'eau potable sous le mont Vanille.**

JANVIER / FÉVRIER 2020

ENQUÊTE ET RÉUNION PUBLIQUE :

UN SOUPÇON DE DÉMOCRATIE

Début 2020 l'enquête publique démarre. Pour la loi, la carrière est une ICPE, une Installation Classée Protection de l'Environnement, ce qui veut dire que cette entreprise va engendrer de nombreuses nuisances. Elle doit donc obtenir des dérogations aux Lois de Protection de l'Environnement : lois sur l'eau, l'air, sur les nuisances sonores et sur la faune et la flore qui seront potentiellement amenés à disparaître..

Jean Corduant est chargé par le tribunal administratif de Grenoble de mener une enquête publique impartiale, en sa qualité d'enquêteur administratif. La mobilisation citoyenne qui s'amplifie obtient une prolongation de l'enquête publique par l'autorité administrative et l'organisation d'une réunion publique est accordée aux habitants. Le 17 février 2020 plus de 300 personnes participent à cette réunion. La rencontre se déroule dans une ambiance houleuse due en grande partie à l'attitude du commissaire, jugé trop proche des intérêts du porteur de projet.

FÉVRIER 2020

CRÉATION DE L'ASSOCIATION «PLMVRV» ; UNE LISTE D'OPPOSANT.E.S SE PRÉSENTE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Une cinquantaine de personnes sont présentes pour rédiger les statuts de l'association « Protégeons le Mont Vanille Royans Vercors ». **Cette entité permettra d'avoir les moyens juridiques pour défendre le Mont Vanille si cela devenait nécessaire.** Quant aux opposants, ils veulent prendre la mairie pour continuer le combat de «l'intérieur».

PRINTEMPS 2020

AVIS DÉFAVORABLES EN PAGAILLE ET NOUVELLE MUNICIPALITÉ

La mobilisation contre la carrière continue, elle est confortée par l'avis défavorable rendu par le Conseil national de la protection de la nature, par de nombreuses communes alentours. Lors des élections municipales en mars, **le maire sortant de Saint-Nazaire-en-Royans et toute son équipe sont balayés au profit d'une liste renouvelée, ouvertement opposée à la destruction du bien commun qu'impliquerait l'ouverture de la carrière.** Le scrutin a fortement mobilisé la population avec un taux de participation de 67,8% (contre 44,66% au niveau national).

JUIN 2020

LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR EST FAVORABLE À L'OUVERTURE DE LA CARRIÈRE

Début juin, la publication du rapport du commissaire-enquêteur, favorable à l'ouverture de la carrière fait bondir les habitants. **La balle est désormais dans le camp du préfet de la Drôme qui doit rendre son avis.** Mais le collectif ne se fait pas d'illusion. Dans l'immense majorité des cas, le représentant de l'État suit les recommandations du commissaire-enquêteur. **Son rapport donne le feu vert au carrier mais fait grincer des dents les opposant.e.s. Entre le manque de clarté et de rigueur, ils ont relevé de nombreuses "perles" à l'intérieur du document.** Par exemple, à plusieurs reprises notamment, Saint-Nazaire-en-Royans devient Saint-Nazaire-le-Désert... Les habitant.e.s se mobilisent toujours, des manifestations festives ont lieu et une banderole de 18m le long est posée sur l'aqueduc, où on peut lire « Non à la carrière, protégeons le Mont Vanille ».

AUTOMNE 2020

L'ASSOCIATION TRAVAILLE SUR LES CONTRADICTIONS ET LES MANQUEMENTS DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'opposition ne faiblit pas. Les membres de l'association Protégeons le mont Vanille Royans Vercors ont listé toutes les contradictions et manquements de l'étude d'impact. Le dossier est toujours en cours d'instruction et en attendant la décision du préfet, **différentes actions sont menées par les habitants pour faire connaître les manquements du dossier de l'industriel** (Un couple de Hibou Grand Duc habite le mont Vanille, ils ont eu deux petits cette année là, la présence de la genette commune est avérée ainsi que la volonté de l'industriel de s'accaparer un chemin communal sans autorisation). **Une manifestation devant la préfecture à Valence s'organise pour rappeler au Préfet de la Drôme que les droits des citoyen-ne-s existent, que la protection de la biodiversité est urgente et pour s'insurger contre le soupçon de copinage politique au détriment de l'intérêt général.**

FÉVRIER 2021

PREMIÈRE BATAILLE VICTORIEUSE : LE PRÉFET PUBLIE SON ARRÊTÉ REFUSANT D'AUTORISER L'EXPLOITATION DE L'ENVIRONNEMENT !

Dispo sur : www.drome.gouv.fr/IMG/pdf/arrêtérefusgauthier_05-02-2021.pdf

La préfecture de la Drôme a refusé via un arrêté, l'autorisation environnementale d'ouverture de cette carrière à la société chargée des travaux. **Selon elle, ce choix est justifié par l'intérêt du patrimoine paysager du village situé au pied du Vercors.** Dans un communiqué, la préfecture a énoncé les motivations qui l'ont poussée à prendre cette décision :

- la localisation «sur un itinéraire touristique majeur», à l'entrée du Vercors,
- l'impact sur le «patrimoine paysager»,
- l'impact visuel «prégnant» sur la qualité des routes vertigineuses conduisant aux gorges de la Bourne,
- la proximité de la commune de Combe-Laval,
- la proximité de la commune d'Hostun, «site patrimonial remarquable»,
- les excavations à venir qui porteront «irréremédiablement atteinte au paysage».

MARS 2021

CONTRE-ATTAQUES JURIDIQUES

La société chargée de l'ouverture de la carrière conteste l'arrêté du Préfet par un recours devant le Tribunal administratif. Elle attaque également la mairie de Saint-Nazaire-en-Royans et demande 9 millions d'euros de préjudices. **L'affaire est en cours de jugement.**

PRENONS UN PEU DE REcul !

Cette action citoyenne locale montre qu'il est possible d'agir à son échelle sur des questions essentielles. En défendant ce petit bout de montagne et son écosystème, les femmes et les hommes engagé.e.s dans ce combat ont démontré que les lignes pouvaient bouger. **La force des opposant.e.s a été de réussir à créer un collectif à partir d'une somme d'individualités hétérogènes.**

Chacun.es réussissant à dépasser des peurs qui souvent nous figent et nous relèguent à une position d'observateur ; peur de l'autre, peur de l'institution, ou peur des pouvoirs politique et économique.

Cette lutte gagnée est une note d'espoir, un coin de ciel bleu au milieu d'une couverture nuageuse installée !